

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 3-2019

du lundi 24 juin 2019

Procès-verbal de la séance 3-2019 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur David Stauffer

Lundi 24 juin 2019 à 20h05, à Castelmont.

Monsieur le Président prend la parole

Mesdames et Messieurs,

Bonsoir à tous. Bienvenue à cette séance du Conseil communal du 24 juin. L'hiver étant semble-t-il terminé, nous pouvons à présent passer directement à la canicule estivale. Merci de consacrer cette belle soirée d'été à vos obligations institutionnelles, électives et politiques.

Je souhaite la bienvenue à l'équipe de Sonomix, à la représentante de la Presse, à la Municipalité incorpore et je passe la parole à notre Secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, Ordre du jour

Appel :

Personnes présentes :	63
Excusées :	7
Retard :	1
Absents :	1
Démissions :	-
Future admission :	1
Total :	73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

Monsieur le Président prend la parole

L'Ordre du jour vous est parvenu dans une première version, ainsi que la séance de Lundi prochain. Après une modification, ils vous ont été renvoyés. Je propose une modification au point 8, lettre f) « Elections ». Nous n'élirons qu'un membre suppléant de la Commission des finances et l'ajout d'une lettre h). Nous élirons également un membre à l'ASIGOS. Il n'y a pas d'autres modifications.

Monsieur le Président passe au vote sur l'Ordre du jour modifié.

Vote : l'Ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Procès-verbal de la séance du 6 mai 2019

Procès-verbal du 6 mai 2019

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée pour le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 6 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie le secrétaire du Conseil pour sa rédaction.

Monsieur le Président passe au point 3 de l'Ordre du jour.

2. Correspondance

Monsieur le Président prend la parole

Le Bureau a reçu deux courriers. Le premier est un courrier de démission, dont je vous fais lecture :

Prilly, le 7 juin 2019

Madame, Monsieur,

Pour des raisons de santé, je donne ma démission avec effet immédiat comme Conseillère communale.

Madame Olga Sanchez.

Au nom du Conseil communal, je lui formule mes meilleurs vœux de santé et la remercie pour son engagement pour le Conseil et pour notre Commune.

Un autre courrier du 20 juin :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par la présente, je vous informe que je souhaite démissionner de l'ASIGOS avec effet immédiat.

J'ai eu beaucoup d'intérêt à siéger de nombreuses années au sein de cette Commission et je remercie le Conseil de la confiance qui m'a été faite.

Je vous prie d'agréer mes meilleurs sentiments.

Madame Madeline Conne.

Nous la remplacerons donc tout à l'heure à l'ASIGOS.

Le Président n'a pas d'autre correspondance à partager et il passe au point 4 de l'Ordre du jour.

3. Communications du Bureau

Monsieur le Président prend la parole

Je commence avec le résultat des dernières votations fédérales du dimanche 19 mai 2019

Commune : Prilly

Electeurs inscrits : 5'957

Cartes de vote reçues : 2'429

N° : 01 Objet : Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)

BULLETINS	Rentrés	2'428
	Blancs	75
	Nuls	0
	Valables	2'353

Suffrages	
Oui	1'888
Non	465
Taux de participation	40.76 %

N° : 02 Objet : Directive de l'UE sur les armes

BULLETINS	Rentrés	2'428
	Blancs	41
	Nuls	0
	Valables	2'387

Suffrages	
Oui	1'860
Non	527
Taux de participation	40.76 %

Je vous communique les dates de retransmission de la séance de ce soir par Sonomix :

- Le vendredi 28 juin 2019 à 20h00
- Le samedi 29 juin 2019 à 14h00
- Le dimanche 30 juin 2019 à 19h00

La prochaine séance du Conseil aura lieu Lundi prochain, le 1^{er} juillet 2019. L'apéritif de fin d'année politique, même si celle-ci s'arrête le 30 juin, donc au terme de cette semaine, se fera à la fin du prochain Conseil. Nous aurons ainsi peut-être vraisemblablement plus de temps pour partager ce moment.

Communication également au nouveau Bureau qui sera élu tout à l'heure. Le nouveau Bureau se réunira à 19h00 le 1^{er} juillet. Il sera rejoint à 19h45 par le Bureau actuel pour une passation de pouvoirs formelle entre les Bureaux. 19h45, est-ce une heure qui convient également à la Municipalité pour rejoindre les Bureaux à ce moment-là ?

Monsieur le Syndic répond par l'affirmative.

Monsieur le Président n'a pas d'autre communication et passe au point 5 de l'Ordre du jour.

4. Communications municipales

Monsieur le Président prend la parole

Nous avons reçu les communications municipales 2-2019. La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer à ce sujet ou faire d'autres communications ?

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président prend la parole

La parole est-elle demandée pour ces communications ?

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 6 de l'Ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

Monsieur le Président prend la parole

Comme de coutume maintenant, je passe les différentes associations en revue et invite celles et ceux qui ont préparé un debriefing à partager au Conseil communal à prendre la parole.

AIT

Madame la Conseillère Monika Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le rapport de la séance du Conseil intercommunal des taxis. La séance du Conseil intercommunal des taxis a eu lieu le 8 mai 2019 à la caserne des pompiers à Lausanne. La séance a commencé à 18h05 et le nombre des délégués était juste atteint. 16 délégués et 3 suppléants étaient présents.

Dans l'Ordre du jour, il y avait l'approbation du PV de la séance du 28 janvier 2019, l'assermentation des nouveaux délégués de Lausanne, élection d'un délégué à la Commission de gestion en remplacement de Monsieur Suess, démissionnaire.

Préavis no 13, comptes de l'exercice 2018. Le rapport de la Commission de gestion n'étant pas parvenu dans les temps impartis, Madame la Rapportrice a donné la lecture du rapport de la Commission. Après une courte discussion, le rapport a été validé à l'unanimité, moins 2 abstentions.

Ensuite, Monsieur Hildebrand a donné les informations générales sur la situation des taxis dans l'arrondissement de Lausanne et la discussion n'étant plus demandée, la séance a été close à 18h30 en rappelant aux membres que la prochaine séance était fixée le mercredi 6 novembre 2019 à 18h00 au même endroit. Merci de votre attention.

Monsieur le Président prend la parole

Merci Madame Deillon. Y-a-t-il une question ou doléance à transmettre à nos délégués de l'AIT ? Si tel n'est pas le cas, je passe à l'AJENOL

AJENOL

Madame la Conseillère Nicole Genet (PS) a la parole

Je rapporterai au prochain Conseil.

ASIGOS

La parole n'est pas demandée.

POLOQUEST

La parole n'est pas demandée

ORPC

La parole n'est pas demandée

Autres association intercommunales

La parole n'est pas demandée

Monsieur le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentation(s)

Monsieur le Président a le plaisir d'accueillir ce soir au sein du Conseil une nouvelle Conseillère communale et il passe la parole au représentant du PLR, Monsieur Samuel David.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Effectivement, le groupe PLR a l'honneur de vous présenter la candidature de Madame Saranda Ademi qui connaît déjà une partie des rouages de la Commune, puisqu'elle siège depuis plus de dix ans au sein de la Commission d'intégration suisse des immigrés de Prilly. Je vous propose donc de faire bon accueil à Madame Ademi.

Monsieur le Président invite Madame Ademi à s'avancer devant le Bureau et invite l'assemblée à se lever pour l'assermentation.

Monsieur le Président lit la promesse solennelle :

« Madame, je vais vous lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous devrez dire « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Le Président adresse ses félicitations à la Conseillère pour son assermentation.

Monsieur le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Elections :

- a) de la présidente ou du président ;
- b) de la première vice-présidente ou du premier vice-président ;
- c) de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président ;
- d) de deux scrutatrices ou scrutateurs ;
- e) de deux scrutatrices-suppléantes ou scrutateurs-suppléants.
- f) d'un suppléant(e) à la Commission des finances ;
- g) d'un membre à la Polouest ;
- h) d'un membre à l'Asigos.

Monsieur le Président prend la parole

Elections pour la nouvelle année politique 2019-2020. Conformément à l'article 11 du Règlement, nous élisons chaque année un Président, un 1^{er} et un Second Vice-Président, deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants.

Je vous propose dès lors de procéder et je passe la parole aux partis qui sont concernés par le contrat de législature aux différents postes précités. Nous commençons avec l'élection du Président du Conseil communal. Je passe la parole au chef du groupe PLR, Monsieur David.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le groupe PLR a la chance de vous présenter la candidature de Monsieur Daniel Oertli. Monsieur Daniel Oertli est Conseiller communal depuis de nombreuses années à Prilly. Il a notamment fait ses armes au sein de la Commission des finances, Commission dans laquelle il s'est montré particulièrement actif. Je vous propose donc d'élire Monsieur Oertli à la présidence du Conseil pour la prochaine année.

Monsieur le Président demande s'il y a une autre candidature proposée dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose donc de procéder par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président souhaite plein succès et bonne chance au nouveau Président du Conseil.

Monsieur le Président passe à présent à l'élection de la 1ère Vice-Présidente. Il passe donc la parole à Mme la Conseillère Magali Russbach, Cheffe du groupe des Verts.

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le groupe des Verts a le plaisir de vous présenter Madame Rebecca Joly comme 1ère Vice-Présidente pour l'année à suivre. Je ne vous présente plus Rebecca, elle a été active dans suffisamment de Commissions et de séances pour que vous la connaissiez toutes et tous et je sais qu'elle brillera dans cette fonction.

Monsieur le Président demande s'il y a une autre candidature à la Vice-Présidence.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose donc de nommer Madame Rebecca Joly par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Pour l'élection du 2^{ème} Vice-Président, Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Conseiller Fabien Deillon pour l'UDC.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur Youri Hanisch pour ce poste de 2^{ème} Vice-Présidence. Effectivement, pour Monsieur Hanisch, tout va par deux, c'est sa 2^{ème} législature, sa 2^{ème} année au Bureau et je le propose comme 2^{ème} Vice-Président.

Monsieur le Président demande s'il y a une autre candidature dans la salle.

Monsieur le Président propose d'élire Monsieur Youri Hanisch par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe à présent à la nomination de 2 scrutatrices - scrutateurs. Il donne la parole au parti socialiste pour commencer.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous proposons comme scrutatrice pour la prochaine année législative, Madame Geneviève Nosedà Guignard.

Monsieur le Président passe la parole au PLR pour le second scrutateur.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Le groupe PLR a également la grande chance de pouvoir compter sur l'engagement de Monsieur Georges Borer qui est scrutateur de très très longue date au sein du Conseil communal.

Sauf autre candidature, Monsieur le Président propose d'élire par acclamation les deux scrutatrices – scrutateurs.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe à présent à la nomination de 2 scrutatrices suppléantes.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous aussi, nous avons quelqu'un sur qui nous pouvons compter depuis plusieurs années, Madame Madeleine Oesch comme scrutatrice suppléante.

Monsieur le Conseiller Luigi Sartorelli (PDC) a la parole

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous avons également une personne de confiance qui a œuvré pendant de nombreuses années en la personne de Madame Marianne Seppey.

Sauf autre candidature, Monsieur le Président propose d'élire par acclamation les deux scrutatrices suppléantes.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe à présent à la nomination d'un ou une suppléante à la Commission des finances. Il passe la parole à Madame Russbach.

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le groupe des Verts vous propose d'élire Blaise Drayer comme membre suppléant de la Commission des finances. Je vous remercie.

Sauf autre candidature, Monsieur le Président propose d'élire par acclamation Monsieur Blaise Drayer.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe à présent à la nomination d'un membre à la Polouest. Il passe la parole à Madame Russbach.

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Je propose Monsieur Blaise Drayer comme membre de la Polouest.

Sauf autre candidature, Monsieur le Président propose d'élire par acclamation Monsieur Blaise Drayer.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe à présent à la nomination d'un membre à l'ASIGOS. Il passe la parole à Madame Clivaz Luchez.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, chers collègues,

Pour l'ASIGOS, nous vous présentons la candidature de Madame Polat Lasserre.

Sauf autre candidature, Monsieur le Président propose d'élire par acclamation Madame Sakine Polat Lasserre.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président souhaite d'ores et déjà une belle année à ce Bureau et aux nouvelles personnes élues.

Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Rapport de la Municipalité sur la gestion communale pour l'exercice 2018.

Monsieur le Président prend la parole

Est-ce qu'un membre du Conseil souhaite tout d'abord une discussion sur l'entrée en matière comme le permet l'article 77, alinéa 2 du Règlement du Conseil communal ?

Si tel n'est pas le cas, nous rentrons en discussion sur cet objet. Je vous propose de passer en revue les deux parties de chapitre du rapport de gestion. Je nommerai simplement les titres en donnant la parole si celle-ci est demandée. J'ouvre donc la discussion sur ce rapport de gestion avec la partie concernant l'Administration générale.

CHAPITRE « ADMINISTRATION GENERALE », PAGES 12 à 30.

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « OFFICE DE LA POPULATION », PAGES 31 à 33

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « SERVICE INFORMATIQUE », PAGES 34 et 35

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « FINANCES », PAGES 36 à 38

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « DOMAINES ET BATIMENTS », PAGES 39 à 42

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « ENERGIE ET ENVIRONNEMENT », PAGES 43 à 49

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « TRAVAUX ET VOIRIE », PAGES 50 à 52.

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « URBANISME ET CONSTRUCTIONS », PAGES 53 à 61

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « ENFANCE », PAGES 62 à 69

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « JEUNESSE ET SPORTS », PAGES 70 à 72

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « AIDE SOCIALE COMMUNALE », PAGE 73

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « SERVICE DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS », PAGES 74 à 75

La parole n'est pas demandée.

2ème partie du rapport de gestion.

CHAPITRE « RELATIONS INTERCOMMUNALES », PAGES 78 à 87

M. le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président prend la parole

Je vous remercie. La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer à ce stade ?

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. **Rapport de la Commission de gestion sur la gestion communale pour l'exercice 2018 ; réponses municipales aux observations de ladite commission.**

Monsieur le Président prend la parole

Je profite de saluer le travail de la Commission de gestion, avec les remerciements à son Président pour la conduite de cette Commission permanente et en particulier son éditorial que je rejoins sur la volonté de servir et d'engagement au service de la population, de l'Administration communale dans son ensemble, la Municipalité bien sûr et nous autres également dans nos fonctions de Conseillères communales et Conseillers communaux qui humblement servons également.

La Commission de gestion formuler 4 observations. Nous avons pris connaissance des réponses de la Municipalité par courrier du 12 juin 2019. Je vous propose de suivre avec le Rapporteur le rapport chapitre par chapitre du rapport lui-même, respectivement dicastère par dicastère et d'ouvrir la discussion, de nous arrêter sur les observations formulées et les réponses et enfin, d'avoir une discussion générale avant de les voter.

J'appelle donc le Rapporteur de la Commission de gestion, Monsieur le Conseiller Léo Gaillard. Je profite pour remercier également la rédactrice, Nadia Steiner, qui a rédigé cet ouvrage depuis les Etats-Unis.

CHAPITRE « ADMINISTRATION GENERALE, URBANISME ET CONSTRUCTIONS, RESSOURCES HUMAINES », PAGES 6 À 12.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « ENFANCE, JEUNESSE, SPORTS, AFFAIRES SOCIALES », PAGES 13 À 17.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « TRAVAUX PUBLICS, PARCS ET PROMENADES, PAROISSES, NATURALISATION ET INTÉGRATION », PAGES 18 À 22

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président propose à Monsieur le Rapporteur de lire les 4 observations formulées par la Commission de gestion.

Lecture de l'observation no 1

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'observation no 1 et la réponse municipale.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président passe au vote.

Vote : La réponse municipale à l'observation no 1 est acceptée à l'unanimité

Monsieur le Président demande à Monsieur le Rapporteur de lire l'observation no 2 formulée par la Commission de gestion.

Lecture de l'observation no 2

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'observation no 2 et la réponse municipale.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président passe au vote.

Vote : La réponse municipale à l'observation no 2 est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Président invite Monsieur le Rapporteur à lire l'observation N° 3 de la commission de gestion.

Lecture de l'observation no 3

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'observation no 3 et la réponse municipale.

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je ne veux pas faire le dinosaure ici, mais il me semble que cela fait des années que nous parlons de cette fissure dans cette dalle. Depuis combien de temps cette dalle est fissurée ?

Monsieur le Président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président,

Effectivement, depuis que je suis arrivé à la Municipalité en 2004, cette dalle présente quelques signes de corrosion du sel, ce n'est donc pas nouveau. C'est quelque chose qui est maîtrisé par la partie du Service des travaux dans la mesure du possible. Donc, j'aurais tendance à répondre à Monsieur Deillon : « depuis un certain temps ou un temps certain ». Mais, tout ceci peut faire sourire, en tout cas, je peux rassurer le Conseil communal que toutes les mesures de sécurité sont prises et que cette dalle fait quand même une certaine épaisseur non négligeable, puisque que ce sont de vieux bâtiments et que tout ceci est sous contrôle pour autant que l'on sache, qu'il n'y ait pas de vice caché. Mais, la Commission a souhaité que l'on fasse une expertise, on la fera faire par un spécialiste, ainsi on aura soit la certitude qu'il faut absolument qu'on déménage le Service des travaux, avant de déménager le sel, ou après plutôt. Nos certitudes sont justes, on peut rester un certain nombre d'années comme ceci. Mais, tout ceci, c'est l'expert qui le déterminera ces prochains mois.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président passe au vote.

Vote : La réponse municipale à l'observation no 3 est acceptée à l'unanimité, moins 4 abstentions

CHAPITRE « FINANCES, SÉCURITÉ PUBLIQUE, CULTURE ET ANIMATIONS », PAGES 23 À 27

Monsieur le Président précise que la Commission de gestion a émis une observation.

Monsieur le Président invite Monsieur le Rapporteur à lire l'observation N° 4 de la Commission de gestion.

Lecture de l'observation no 4

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'observation no 4 et la réponse municipale.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président passe au vote.

Vote : La réponse municipale à l'observation no 4 est acceptée à une large majorité, moins 5 avis contraires et 4 abstentions

CHAPITRE « DOMAINES, BÂTIMENTS, ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT », PAGES 28 À 32

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le chapitre.

La discussion n'est pas demandée.

Avant la lecture des conclusions, Monsieur le Président ouvre une discussion générale sur le Rapport et sur la gestion communale 2018.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

J'ai bon espoir que cette année, le Conseil communal se rende à l'évidence. On nous demande maintenant d'approuver la gestion de la Commune et d'en donner décharge à la Municipalité, non pas de l'accepter, mais de l'approuver. Mesdames, Messieurs, à mon avis, la gestion n'est pas bonne. Pourquoi ? Quelques exemples, j'ai préparé une liste non exhaustive.

Les containers de Corminjoz. On nous a fait voter, alors c'est sûr que dans tout ce que je vais vous dire, le Conseil communal a sa part de responsabilité. On nous a demandé de pouvoir libérer les bâtiments du Grand-Pré. Premièrement, de louer des containers et ensuite de les acheter. Qu'elle est actuellement la situation du collège du Grand-Pré ? A ma connaissance, il est vide. Excusez-moi, je parle en effet du collège de Grand-Vigne. Il n'empêche qu'on a loué et ensuite acheté les containers pour pouvoir avoir des locaux libres à Grand-Vigne. Ensuite, nous avons fait le transfert de la parcelle qui appartenait à la Commune à la société immobilière. Maintenant, simplement, le Conseil communal perd ses prérogatives sur ces terrains, parce que la société immobilière pourra en fait ce qu'elle voudra. A la limite, s'il est vendu, on ne bénéficiera plus des avantages qu'aurait eu la Commune en vendant son terrain.

Il y a l'état général du patrimoine, notamment des bâtiments scolaires. Pour avoir participé à une Commission, on a réussi dans un collège à en arriver à ce que les racines des arbres remontent dans les canalisations jusque dans les sanitaires. C'est le collège de Sous-Mont. Mont-Goulin ? Je vous remercie Monsieur le Syndic, vous êtes précieux, c'est parfait.

Ensuite, on a depuis l'année passée, cette année encore, les résultats déficitaires. On a l'affaire du restaurant de la piscine, des moins transparents qu'on puisse.

Je vous rappelle que j'ai déposé plusieurs interpellations à ce sujet-là, je n'ai jamais pu obtenir d'ailleurs les réponses aux questions posées.

Nous n'avons pas une réelle planification financière, en tout cas, on se pose de sérieuses questions quant à la capacité de la Commune à financer ses investissements. On n'a pas non plus de réelle analyse lorsqu'on engage des projets, on ne connaît pas les conséquences. Je parle ici par exemple de Malley, où j'ai également déposé une interpellation et je n'ai pas obtenu de réponse.

Pour toutes ces raisons, je pense qu'actuellement, la gestion de la Commune est hasardeuse, raison pour laquelle, personnellement je ne l'approuve pas et je pense qu'il n'est pas non plus raisonnable d'en donner la décharge à la Municipalité, notamment tant et aussi longtemps que nous ne connaissons pas les conclusions du dossier du restaurant de la piscine. Donc, je vous recommande de refuser d'approuver et de donner décharge.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Il en faut bien un qui refuse la gestion de la Commune, puisque visiblement nous ne faisons pas ce qu'il faut. C'est vrai que ce n'est pas tout à fait simple. C'est vrai qu'il y a des dossiers plus ou moins coriaces où on n'a pas tout de suite la vérité, on n'a pas tout de suite les réponses et à un moment donné, il faut essayer de prendre des décisions au moment où on pense qu'il faut les prendre et après, il y a peut-être des corrections à faire et nous le faisons. Certains pensent que nous faisons cet effort d'essayer de corriger quand on peut le faire et d'autres, comme Monsieur Deillon, disent que de toute façon nous faisons faux, quoiqu'on fasse. En effet, je vous comprends Monsieur Deillon, il ne faut surtout pas accepter cette gestion, parce que cela ne serait pas normal. S'il y a un avis contraire ou quelques-uns, nous continueront néanmoins à faire notre travail.

Je ne peux quand même pas laisser passer certaines choses que vous dites, d'ailleurs au niveau de la localisation, vous n'êtes pas très bon, mais je vais peut-être corriger certaines choses. Grand-Vigne et Corminjoz, alors oui, c'est vrai, nous avons dû mettre en place, non pas des containers, mais des pavillons scolaires provisoires, ce n'est peut-être pas la même chose, on ne met pas des élèves dans des containers, mais plutôt dans des pavillons scolaires provisoires. Ces pavillons scolaires provisoires, nous les avons mis où nous avons la place. Vous allez me dire, mais pourquoi vous n'avez pas continué à utiliser en effet les pavillons de Grand-Vigne ? Tout simplement, parce que ces pavillons, par rapport à l'affectation que nous avons prévu à Corminjoz avec, je vous le rappelle, un APEMS qui est absolument nécessaire dans la structure que nous avons mis en place, ces deux petits pavillons qui ont rendu de fiers services le temps qu'on en ait besoin là-bas pour des petites classes, donc des classes de 1 et 2P, ces bâtiments de Grand-Vigne n'étaient plus suffisamment équipés avec les normes. Vous savez très bien, en tant que député, il y a des normes qu'on doit respecter en matière d'infrastructures scolaires et il n'était plus possible de les utiliser. Alors, où est-ce que nous allons mettre des élèves qu'il fallait bien loger à quelque part ?

Nous les avons logés à Corminjoz d'abord en louant, parce qu'en effet, il y avait ce projet de Grand-Vigne où on pensait construire quelques classes à l'aide de ce nouveau bâtiment de Grand-Vigne et il s'avère que la Municipalité a changé d'option, on vous expliquera après la suite de cette décision qui va impacter en effet la parcelle dont vous parlez, cette parcelle communale qui avait été autorisée d'être cédée à la société immobilière. A ce moment-là, ces bâtiments scolaires de Corminjoz étaient impératifs, on les a loués et à un moment donné, au niveau de ce qui va se passer à Corminjoz, étant donné que nous avons un timing qui nous est dicté par le service du développement territorial qui fait que les parcelles de Corminjoz ne pourront être affectées à quelque chose, de nouveau qu'à partir de 2024, c'est une planification avec des critères A, B, C et Corminjoz est dans le critère C avec un horizon 2024, il nous fallait bien à un moment donné pérenniser, on est en 2019, cela valait la peine au prix où on nous les proposaient, de les acheter plutôt que de les louer comme nous avons fait jusqu'à présent. Ce n'est pas de la gestion maladroite ou que sais-je, c'est en fonction des événements, on fonction des opportunités et croyez-bien que nous avons fait ce qu'il fallait par rapport à la mise à disposition de ces bâtiments scolaires et c'était indispensable.

Les pavillons de Grand-Vigne vont être démolis et là, je peux directement passer, quand vous dites que nous avons perdu la maîtrise de la parcelle qui était communale et que nous avons cédé à la société immobilière, de nouveau, la Municipalité a dû changer son fusil d'épaule et nous allons revenir devant le Conseil bientôt avec une autre proposition pour cette parcelle communale qui n'a pas encore été absorbée par la société immobilière, parce que de par l'abandon du projet d'immeuble de Grand-Vigne, tel qu'il était prévu au départ, il y a une autre solution qui est en train d'être étudiée par la Municipalité, nous viendrons devant vous avec un préavis en automne de cette année pour vous expliquer ce qui va se passer. Vous verrez que ce que vous espériez, à savoir qu'il y ait au moins un petit retour financier par rapport à cette parcelle de Grand-Vigne, ce sera le cas. Nous vous ferons au moins plaisir à ce niveau-là, mais c'est le seul élément sans doute pour lequel vous nous donnerez un petit crédit.

Il y a des racines à Mont-Goulin. Si on doit commencer à pouvoir maîtriser le sous-sol communal par rapport à ce qui arrive à Mont-Goulin, je vous rappelle que Mont-Goulin est un collège qui date des années 60 et maintenant, en 2019, il a vécu, c'est un lieu en terrasses, ce qui fait qu'il y a énormément d'eau là-bas, des sources, on en a parlé récemment, je ne pense pas qu'on va les utiliser pour de l'eau. Enfin, nous avons des problèmes en effet naturels là-bas et ces problèmes naturels font que des racines maintenant obstruent les canalisations, mais nous ne sommes pas responsables de la nature du fait qu'il y ait des racines qui obstruent les canalisations. A ce moment-là, il y a beaucoup de communes vaudoises qui seraient responsables, où des municipalités qui seraient responsables de ce genre de faits. Nous allons devoir en effet, Monsieur Mattia va venir avec un 2^{ème} préavis pour arranger cet état de fait. Lors du fameux orage de samedi, il y a deux semaines, nous avons en effet eu une classe qui a été inondée. Par chance, j'étais juste là Monsieur Deillon, j'ai pu aller panosser, vous vous rendez compte, c'est fantastique, on fait tout un petit peu dans cette Commune, cela sauve un petit peu la classe. Je plaisante, pas du tout, il fallait bien que quelqu'un intervienne et comme le concierge était moyennement disponible tout de suite, j'ai pu aller sur place. Ensuite, nous avons pu appeler le concierge et on a utilisé l'aspirateur à eau pour nettoyer cette classe. Voyez comme nous sommes efficaces ! A partir de là, on va devoir trouver des solutions pour ce collège et améliorer ce qui doit être amélioré. Alors, est-ce que c'est de la gestion maladroite de nouveau ou catastrophique de la Municipalité ? Non !

C'est l'histoire qui fait que ce fichu collège se trouve dans ce lieu par rapport au sous-sol qui existe à l'heure actuelle et qui nous cause d'infinis problèmes, mais enfin qu'on va devoir résoudre.

Pour Malley, nous n'allons pas recommencer le débat. Vous savez très bien que vous aimeriez des projections pour être sûr de qui va venir habiter à Malley, on n'en sait strictement rien pour l'instant à part une certaine définition pour le type d'appartements qu'il y aurait là-bas. Quant à savoir exactement ce que cela va donner comme rentrées fiscales, cela serait quand même extrêmement difficile, alors qu'on n'a même pas en ce moment enclenché. Pour les PPA, il n'y en a qu'un qui est voté, les deux autres doivent encore l'être, on n'a encore pas passé au Conseil communal avec le 3^{ème} qui est Malley gazomètre. Il y a des discussions qui se font maintenant entre les propriétaires pour savoir comment va se dérouler au niveau planning toutes ces constructions. Bien sûr qu'on pourrait décider tout de suite si on le fait ou pas et si on ne le fait pas, on ne dépense pas d'argent, c'est un petit peu votre théorie, je suis d'accord et cela ne nous coûte rien après, parce qu'il n'y aura pas d'infrastructures. Mais, dans une friche comme Malley, je ne veux pas revenir sur cette argumentation, en pleine ville, nous nous devons en tant que Municipalité d'envisager une affectation, c'est l'affectation que le Conseil communal a décidée, quand il a accepté le préavis Malley Gare, le préavis Viaduc et ensuite Malley Gazomètre qui viendra derrière.

En ce qui concerne le restaurant de la piscine, nouvellement appelée « Almara ». Si j'ai bien compris les bruits de couloir, qui fait que vous nous suspectez de cacher quelque chose, un, deux ou trois d'entre vous dans les Commissions qui étudient la gestion de la Commune, oui, on ne vous a pas donné tous les détails sur cette fameuse transaction que nous avons eue au Tribunal avec l'exploitant qui heureusement maintenant est parti et pour lequel nous avons pu récupérer la clé du restaurant. Il fallait faire repartir ce restaurant pour la saison d'été, nous y sommes arrivés. A partir de là également, vous aurez des détails extrêmement précis, j'en ai donné un peu plus à la Commission de gestion sur le sceau de la confidentialité, j'espère que tous les membres de la Commission de gestion ont respecté cette confidentialité et que je peux compter sur ceux à qui j'ai donné quelques détails supplémentaires. Là, nous viendrons aux comptes 2019, parce que ce sont les comptes 2019, les comptes 2018 en fonction de la longueur de la procédure n'ont pas été impactés par ce que vous suspectez comme choses que nous ne vous aurions pas voulu dire, évoquer ou montrer de notre gestion sur cet épineux et complexe dossier.

J'espère que vous ne suivrez pas cette proposition de Monsieur le Conseiller, à savoir de ne pas donner décharge à la Municipalité. Je vous remercie.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose de passer à la lecture des conclusions du rapport de gestion 2018 et demande à Monsieur le Rapporteur de lire le vote et les conclusions :

Lecture du vote et des conclusions.

Monsieur le Président passe dès lors au vote sur les conclusions du rapport de gestion municipal 2018.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport de gestion municipal 2018,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter le présent rapport tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2018.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 3 avis contraires et 2 abstentions que les conclusions du rapport de gestion sont acceptées.

Monsieur le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Préavis municipal No 3-2019 soumettant les comptes de la STEP de Vidy, les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens et les comptes communaux pour l'exercice 2018.

A titre liminaire, Monsieur le Président demande si quelqu'un parmi l'assemblée souhaite une discussion sur l'entrée en matière.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président prend la parole

Je vous propose de passer dans un premier temps en revue les comptes 2018, donc la brochure qui se lit en mode paysage, considérant que les commentaires détaillés accompagnent ces lignes de comptes. Après le passage en revue des comptes, j'ouvrirai une discussion générale et passerai la parole à la Rapporteuse pour la lecture des observations.

Nous commençons donc par l'entrée en matière par le Municipal des finances.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je pense que vous avez toutes et tous lu notre rapport, nos rapports avec celui de la Commission des finances, et vous n'ignorez rien des fondamentaux des comptes de l'année dernière. Avec cet excédent de charges de CHF 888'417.-, alors que nous avons budgété un million, un résultat que nous avons jugé satisfaisant, vous l'avez lu. Ceci ne signifie pas Mesdames, Messieurs, que nous nous en contentons. Ce résultat a été atteint grâce à des revenus exceptionnels, ce que la Commission des finances a souligné à juste titre. D'autre part, ce résultat a aussi été obtenu grâce à une stabilisation des impôts des personnes physiques, assortie hélas, mais vous l'imaginez bien, cela était prévu, par une baisse du revenu des personnes morales, la RIE III étant passée par là. La Commission des finances souligne également la stabilisation des charges, stabilisation qui est le résultat entre autres des économies engagées des Mars 2018 par la Municipalité. Alors bien sûr, la marge d'autofinancement qui était négative précédemment redevient positive à hauteur de CHF 2'500'000.-.

Certes, elle est plus importante que l'an dernier, il n'en reste pas moins qu'elle demeure insuffisante, puisqu'elle devrait être d'environ CHF 4'000'000.-. Je voudrais ici rassurer celles et ceux qui auraient estimé que la Municipalité n'aurait pas pris la mesure de la situation financière difficile dans laquelle nous nous trouvons. Je puis vous assurer que nous planifions, dans la mesure du possible, puisque nul ne peut prévoir un certain nombre d'évènements, je fais allusion ici par exemple à l'incendie de la Fleur-de-Lys. Nous planifions à long terme et nous incluons dans notre planification des éléments imprévus qui, par définition, ne peuvent pas être déterminés de manière exacte, mais nous gardons une marge de manœuvre financière pour ces imprévus et bien que nous menions une politique de gestion parcimonieuse des biens publics, nous nous inscrivons dans le long terme, afin de produire et d'avancer dans les projets qui sont importants pour la Commune.

Parmi nos instruments, je voudrais en citer quelques-uns. Il y a évidemment le calcul prévisionnel des charges liées aux emprunts. Nous avons fait là une projection sur les quinze prochaines années. Une fois ou l'autre, les taux vont remonter, combien cela nous coûterait-il ? Evidemment que nous planifions, c'est une des questions posées dans le rapport de la Commission des finances, il est évident que nous planifions la trésorerie. Nous planifions également les investissements, vous avez toujours les tableaux des investissements qui sont mis à jour au fur et à mesure, non seulement des nécessités, mais aussi de nos capacités financières, de manière à suivre au plus près l'évolution de la situation, précisément pour pouvoir introduire les imprévus. Nous avons une planification financière qui est mise à jour, mais qui est aussi mise à mal dès lors qu'un certain nombre d'éléments financiers venant d'autres entités, par exemple le Canton, viennent bouleverser les prévisions sur les prochaines années. Nous avons donc toute une série d'outils que nous utilisons. Nous ne marchons pas à l'aveugle et nous essayons, nous tentons et nous parvenons à saisir ainsi toute une série d'éléments, de telle sorte que nous puissions dire et savoir où nous allons, avant d'engager tel ou tel engagement financier.

Alors, évidemment, des esprits chagrins pourraient estimer que nous ne limitons pas suffisamment, drastiquement nos charges financières qu'il suffirait d'arrêter. Mais arrêter quels projets ? Ceux que vous avez déjà voté ? Ceux pour lesquels nous devons nous engager pour l'avenir ? Il y a aussi ceux qui estiment peut-être que nous manquons d'audace, dès lors que nous menons une politique au plus près de nos moyens. La Commission des finances l'a souligné, notre marge d'autofinancement reste trop faible au regard de nos engagements financiers et le temps ne reviendra pas de sitôt, pour autant qu'il puisse revenir un jour, où nous pourrions engager une politique d'investissements comparable à celle des années précédentes, mais bien des travaux doivent être engagés, parce que les finances ne sont que le résultat d'une politique qui doit être mise en œuvre, afin de mettre à niveau des services, des infrastructures, comme mettre à niveau aussi nos participations à de grands et beaux projets, dont chacun pourra bénéficier à l'avenir et dont beaucoup bénéficient d'ores et déjà, je pense ici en cette soirée où nous serions peut-être bien à la piscine, même si elle est fermée, je pense évidemment à la piscine et au restaurant. Il serait néanmoins illusoire et irresponsable de ne pas mener une politique au service de l'entier de la population, politique qui bien sûr à un coût, mais qui permet d'offrir à ses habitants, comme à celles et ceux qui viennent d'ailleurs, une qualité de vie qui nous honore.

Permettez-moi de revenir sur deux points en conclusion. En page 4, la Commission des finances mentionne une somme de crédits votés et qui resteraient, je note le conditionnel, qui resteraient à engager.

Les montants qui sont mentionnés par la Commission des finances sont des montants tout à fait significatifs, puisqu'il s'agit de 55 millions. Somme qui devrait être ajoutée aux emprunts déjà conclus à hauteur de 72 millions. Permettez-moi de préciser les choses. L'analyse opérée par la Commission des finances est basée sur les tableaux des investissements, tels qu'ils sont présentés en page 61 de notre brochure, mettant d'une part en relation le total des crédits octroyés, 121 millions, et le montant du solde comptable du patrimoine administratif de 65 millions, d'où si je vois bien, 55 millions en chiffres ronds. Le total des 121 millions présentés dans le préavis sur les comptes 2018 comprennent certains éléments ne pouvant pas être pris dans ce calcul, à savoir, les 121 millions tiennent compte des crédits octroyés sur des préavis clôturés qui ne nécessitent donc plus de financement, donc plus de recours à l'emprunt. D'autre part, le montant maximum des dépenses est présenté comme crédit octroyé dans les préavis.

Dans une analyse de financement, seul le montant net, subventions et participations de tiers déduites, doit être considéré. Alors, si l'on reprend ces calculs, notre analyse est la suivante. Nous avons 65 millions de crédits octroyés sur des préavis en cours. Nous avons engagé 38 millions au 31 décembre 2018 sur ces mêmes préavis, soit un montant de 27 millions résiduels à engager encore. Sur ces 27 millions, il faut en déduire 15 de subventions et participations de tiers à recevoir. Le financement résiduel s'élève donc à 12 millions, somme à mettre en regard des 72 millions d'endettement et des 93 millions du plafond d'endettement. Sachez qu'il est prévu de couvrir ces 12 millions résiduels par le crédit et c'est là que la gestion très parcimonieuse et en particulier de notre cashflow intervient. Nous passons donc d'un montant de 55 millions et si nous en analysons les contenus, nous arrivons à 12 millions, mais nous avons inclus cela bien entendu dans notre planification financière. La Municipalité est évidemment attentive lors du dépôt des préavis à ne pas dépasser le plafond d'endettement, ce qui est une évidence.

Une autre question est liée au compte 210.3809, arriérés d'impôts et bien des questions nous sont parvenues à ce propos, certains s'interrogeant à juste titre sur la manière dont ce montant a été calculé. Sachez qu'en fin d'année fiscale, l'administration cantonale des impôts établit à l'attention de chaque commune un tableau du suivi des contentieux, ainsi qu'une détermination des créances fiscales devant faire l'objet par les communes d'une provision. Le montant ainsi calculé est ainsi repris en prorata de ce qu'il est habituellement possible de recevoir, parce que ce n'est pas parce qu'il y a un contentieux, qu'il est réglé dans l'année qui vient, ni non plus que nous allons toucher l'entier des montants. Les sommes que nous pouvons mettre ainsi aux comptes, cette estimation est de CHF 919'000.- sur l'exercice 2018, voilà comment nous arrivons à ce montant.

Ces quelques explications, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, pour dire que nous pouvons toujours rapporter dans la plus grande transparence possible à chacune des Commissions, en particulier à la Commission des finances, dont c'est la tâche, tous les éclaircissements nécessaires et nous espérons cette fois également avoir pu ainsi contribuer à la clarté des débats, mais je crois que le rapport de la Commission des finances permet de penser que nous avons, en tout cas en partie, mais je suis heureux de vous entendre sur ce sujet Madame la Présidente, nous sommes arrivés à notre but. Voilà pourquoi nous vous prions donc après les débats qui vont de soi, d'accepter ces comptes et d'en donner décharge à la Municipalité. Vous avez en mains tous les renseignements. Vous avez une Commission des finances qui travaille sur le fond, qui prend tout le temps qui est nécessaire, qui pose toutes les questions et qui, une fois encore je le répète, reçoit les réponses que vous pouvez lire et que vous pouvez analyser.

Alors, nous ne comprenons pas que la décharge puisse ne pas nous être votée, et nous avons besoin là, Madame la Présidente, d'explications sur cette phrase qui a déjà été mentionnée par Monsieur le Syndic tout à l'heure, nous nous réjouissons donc de ce débat, je vous remercie.

Monsieur le Président prend la parole

Merci Monsieur le Municipal pour ces explications. J'aimerais vous proposer de passer en revue d'abord les comptes. J'ouvrirai la discussion générale ensuite, à moins que le sujet, Madame Krattinger, ne soit pas d'une discussion générale.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce que je vais faire, c'est répondre à Monsieur le Municipal. Pour une fois, je vais redire des choses que Monsieur Antoine Reymond a dites, parce que ce qu'a analysé la Commission des finances est très proche des commentaires de Monsieur Antoine Reymond.

Cette année, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, la Commission des finances a cherché à rendre ce rapport accessible. Les trois premières pages ont été rédigées de sorte qu'elles soient faciles à lire et dans ce rapport, j'ai bien deux corrections à apporter. La première, c'est bien la page 4 que Monsieur Antoine Reymond a citée, il faut lire « la somme des crédits votés au 31 décembre 2018 est d'environ 57 millions », c'est le total des crédits votés pour la législature. Celle qui resterait à engager est d'environ, alors selon le calcul, j'ai repris l'ensemble des préavis, je n'arrive pas au même montant que Monsieur Antoine Reymond, j'arrive à un montant de 43 millions. A ce montant et Monsieur Antoine Reymond a vraiment raison, il faut déduire les subventions et les montants pour lesquels nous recevons une participation de tiers et pour cela, la Commission des finances ne peut pas faire ce travail, c'est bien la Bourse qui peut le réaliser et de cette manière-là, on peut avoir confiance en la Bourse, parce qu'ils sont arrivés eux à un montant total de 12 millions.

Il y a une autre correction à apporter dans ce rapport, c'est en page 7, c'est au point 5.1.1. En fin de compte, il manque un zéro au premier total, il faut lire CHF 220'000.-, le guillemet était mis juste, il manquait juste un zéro.

Si je reviens maintenant sur le résultat, les comptes présentés sont légèrement meilleurs que les prévisions budgétaires et pour autant, Monsieur Antoine Reymond l'a dit, nous vivons toujours dans une situation financière tendue en raison principalement des investissements à consentir pour une densification vers l'intérieur et en regard de notre faible marge de manœuvre d'autofinancement. Au niveau du fonctionnement, les Chefs de service ont dû consentir à de sérieux efforts pour contenir les dépenses et nous pouvons les en remercier. Le résultat nous a permis de rester dans la ligne des comptes de 2017. Nous avons en 2018 des revenus exceptionnels, Monsieur Antoine Reymond l'a dit, notamment de la facture sociale de 1,2 millions, mais d'un autre côté, on a aussi des charges exceptionnelles de CHF 700'000.-. Notre marge d'autofinancement est à nouveau positive avec ce montant d'environ 2,5 millions. En revanche, elle ne permet pas d'investir tel qu'on le souhaiterait, elle finance uniquement 29% de nos investissements. Au niveau de la dette, en raison de la perte de l'exercice de CHF 800'000.- et des investissements, la Municipalité a dû faire un nouvel emprunt de 10 millions.

Notre dette se porte actuellement à 72 millions et notre plafond d'endettement et lui fixé à 93 millions. C'est à ce moment-là que vous aurez la vision de la Commission des finances, l'avenir est fait de grandes incertitudes, car plusieurs paramètres sont en train de changer, qui touchent principalement la répartition des charges entre le Canton et les communes et entre les communes. Je parle ici de la péréquation financière aussi. Nous invitons donc la Municipalité à réaliser des simulations pour l'avenir et on est satisfaits que la Municipalité prévoie de mettre à jour sa planification financière. Petite information pour le Conseil, j'ai repris la planification de 2018, le résultat est superposable à ce que la Municipalité avait prévu l'année passée.

En conclusion, la prochaine ou les prochaines échéances seront la fixation de la valeur du point d'impôt pour octobre 2019 et celle du plafond d'endettement en 2021. La majorité de la Commission des finances, vous le savez, n'est pas favorable à une hausse du point d'impôt. La Commission des finances porte une attention particulière à la capacité contributive de sa population qui est l'un des paramètres pour déterminer la future hauteur du plafond d'endettement. Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président prend la parole

Merci Madame Krattinger. Après l'exposé du Municipal et vos explications, je maintiens la discussion ouverte de manière générale sur les comptes maintenant. Nous les passerons en revue une fois que la parole n'est plus demandée.

La parole n'est pas demandée.

Je vous propose donc d'ouvrir les comptes 2018 et de passer en revue les tableaux des charges et revenus des pages

PRESENTATION GÉNÉRALE, PAGES 4 À 11 DU CAHIER « COMPTES 2018 »

La discussion n'est pas sollicitée.

CHAPITRE 1 « ADMINISTRATION GENERALE », PAGES 12 À 20.

La discussion n'est pas sollicitée pour ce chapitre.

CHAPITRE 2 « FINANCES », PAGES 21 À 23.

La discussion n'est pas sollicitée pour ce chapitre.

CHAPITRE 3 « DOMAINES », PAGES 24 À 29.

La discussion n'est pas sollicitée pour ce chapitre.

CHAPITRE 4 « TRAVAUX », PAGES 30 À 36.

La discussion n'est pas sollicitée pour ce chapitre.

CHAPITRE 5 « INSTRUCTION PUBLIQUE », PAGES 37 À 44

La discussion n'est pas sollicitée pour ce chapitre.

CHAPITRE 6 « POLICE », PAGES 45 À 46

La discussion n'est pas sollicitée pour ce chapitre.

CHAPITRE 7 « SERVICE SOCIAL », PAGES 47 À 51

La discussion n'est pas sollicitée pour ce chapitre.

CHAPITRE 8 « SERVICES INDUSTRIELS », PAGE 52

La discussion n'est pas sollicitée pour ce chapitre.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018, PAGE 53

La discussion n'est pas sollicitée.

CAPITAL ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, PAGE 54

La discussion n'est pas sollicitée.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE FINANCIER, PAGE 55

La discussion n'est pas sollicitée.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF, PAGES 56 À 58

La discussion n'est pas sollicitée.

TABLEAUX DES INVESTISSEMENTS 2018, PAGES 59 À 63 (PAGES ROSES)

La discussion n'est pas sollicitée.

EMPRUNTS, PAGE 64 (PAGE ROSE)

La discussion n'est pas sollicitée.

COMPTES DE LA STEP 2018, PAGES 65 À 67 (PAGES JAUNES)

La discussion n'est pas sollicitée.

COMPTES DU SDIS MALLEY PRILLY-RENENS, PAGE 69 À 73 (PAGES JAUNES)

La discussion n'est pas sollicitée.

Monsieur le Président prend la parole

Je vous remercie. Si la parole n'est pas demandée à ce stade, nous passons à l'étude du rapport de la Commission des finances, point 12 de l'Ordre du jour.

12. **Rapport de la Commission des finances traitant de l'examen des comptes de la STEP de Vidy, les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens et les comptes communaux pour l'exercice 2017 ; réponses municipales aux vœux et observations de ladite commission.**

Monsieur le Président appelle Madame Elia Pochon, Rapportrice de la Commission des finances à la tribune pour la lecture des observations de la Commission des finances.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Rapportrice pour la lecture de l'observation no 1 et la réponse de la Municipalité.

Lecture de l'observation no 1

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Rapportrice pour la lecture de l'observation no 2 et la réponse de la Municipalité.

Lecture de l'observation no 2

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Rapportrice pour la lecture de l'observation no 3 et la réponse de la Municipalité.

Lecture de l'observation no 3

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances va accepter la réponse. Pour autant, elle estime deux choses. C'est important, lors du dernier Conseil, Monsieur le Syndic nous a dit qu'il n'avait pas encore le Business plan. Finalement, un Business plan s'est établi et s'élabore bien avant la votation de crédits, donc la Commission des finances estime que c'est important d'avoir déjà des données et des chiffres avant d'établir une convention. La Commission des finances souhaite que la convention soit établie sur des coûts réalistes et que pour cela, il y ait une récolte de données qui soit établie.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Rapportrice pour la lecture de l'observation no 4.

Lecture de l'observation no 4

La parole n'est pas sollicitée.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Rapportrice pour la lecture de l'observation no 5.

Lecture de l'observation no 5

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances prend acte de la réponse, elle demande par contre d'être beaucoup plus vigilante à l'avenir.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Rapportrice pour la lecture de l'observation no 6.

Lecture de l'observation no 6

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances a une question complémentaire. En fin de compte, la Municipalité a répondu à la première partie de la réponse, mais pas à la partie sur la convention avec les propriétaires lors de la réalisation des plans d'affectation. Il faut savoir que l'article 72 de la LATC, frais d'étude, prévoit qu'on peut demander aux propriétaires de financer tout ou partie des charges et la question était de savoir quelle était la pratique de la Municipalité sur ce point.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Oui, en effet, il y a deux réponses à apporter. La première, vous aurez compris que nous privilégions le fait que l'argent rentre, plutôt que nous fassions une fleur à ceux qui pilotent de gros projets et qui déposent des permis de construire. Quand il y a un gros projet sur la Commune, il est logique que l'émolument demandé par le travail qu'occasionne le projet par rapport au service soit proportionnel au projet et que l'argent rentre dans les caisses communales, c'est normal. C'est pour cela que nous ne voulons pas nous calquer sur la proposition du Canton.

Pour les plans d'affectation, c'est un peu différent, dans le sens où généralement, il y a des conventions qui en effet s'établissent au moment où le plan d'affectation doit être traité, développé ou mis en place pour arriver devant votre Conseil par rapport à ce qui doit être fait, soit par le service, soit avec les différentes possibilités qu'on offre au promoteur ou celui qui est concerné par le plan d'affectation et là, la Municipalité doit juger si elle doit aller jusqu'à un certain niveau sur la possibilité d'exiger ou demander quelque chose à la personne qui dépose le permis de construire ou le plan d'affectation. Mais, généralement, c'est la Municipalité qui défend le plan d'affectation, donc il y a eu des discussions en amont et des relations de cause à effet et souvent, par exemple, prenons le PPA Viaduc, c'est entièrement le propriétaire qui finance tout ce qui est mise à l'enquête, concours d'architecture, concours d'espaces publics. La Municipalité fait très attention que ce ne soit pas les finances communales qui soient mises à mal par un projet privé et nous allons jusqu'où nous pouvons aller dans le domaine, parce que parfois, il y a des règles qui nous obligent à prendre en charge telle ou telle chose dans la mise en place d'un plan d'affectation.

Mais dans la grande majorité, ce sont les bénéficiaires de ce plan d'affectation, quand ce n'est pas la Commune, qui participent bien sûr à toutes les charges et émoluments de ces plans d'affectation.

Monsieur le Président prend la parole.

Ayant un complément de réponse à une observation, cette réponse municipale est-elle acceptée par le Conseil ?

Vote : La réponse municipale à l'observation no 6 est acceptée à l'unanimité, moins 2 abstentions

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Rapportrice pour la lecture de l'observation no 7.

Lecture de l'observation no 7

M. le Président demande si la parole est sollicitée

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

J'ai repris le préavis no 11-2012, le rapport de la Commission et lorsqu'on a voté les deux éléments, on n'avait toujours pas la réponse de Monsieur Prix. Nous avons une question pour la Municipalité. Quelle a été la réponse de Monsieur Prix et quelle était la teneur de cette réponse ? Parce que la Commission des finances ne peut pas se positionner ainsi sur la réponse de la Municipalité, compte tenu du fait que dans le préavis, nous n'avions pas l'information, dans le rapport de la Commission non plus, le préavis n'avait pas encore été soumis à Monsieur Prix.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Effectivement, peut-être que dans l'intervalle de la présentation du préavis devant le Conseil, les discussions auprès de Monsieur Prix étaient en cours, mais je vous rassure Madame la Conseillère, la réponse de Monsieur Prix était favorable au préavis et la fourchette définie dans le préavis a été acceptée par Monsieur Prix

Vote : La réponse municipale à l'observation no 7 est acceptée à une large majorité, moins 10 abstentions

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Rapportrice pour la lecture de l'observation no 8.

Lecture de l'observation no 8

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Rapportrice pour la lecture de l'observation no 9.

Lecture de l'observation no 9

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

La Commission des finances prend acte de la réponse. Elle voulait simplement informer le Conseil communal que cette politique limite la possibilité du Conseil d'envisager l'aliénation de l'un ou de l'autre, soit la piscine ou le restaurant.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais rapidement revenir sur l'observation no 8 de la Commission des finances, ainsi que la réponse municipale qui finalement s'inscrit en opposition avec le discours du Municipal des finances que nous avons eu au début de la présentation des comptes. La Municipalité ne reconnaît pas que l'on doive prendre en compte des crédits accordés sur des préavis déjà bouclés dans le calcul des montants qui sont encore engageables. Or, preuve est faite, puisque justement, un préavis bouclé a été réouvert pour reprendre de l'argent à dépenser. Donc, on ne peut pas s'appuyer dans un sens en disant qu'on ne peut pas prendre les préavis bouclés dans le calcul de l'argent qui est encore engageable et dans un autre sens rouvrir les préavis pour y prendre de l'argent.

Monsieur le Président prend la parole

Il est vrai que nous avons passé de l'observation no 8 à la no 9 directement. Donc, sur l'observation no 8, y-a-t-il encore une demande de parole ?

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

La Commission des finances avait pris acte de la réponse, mais elle avait aussi recommandé à la Bourse de ne pas recommencer ce procédé, soit de rouvrir un préavis bouclé. C'est une première fois, mais elle invite la Bourse à ne pas utiliser à nouveau cette pratique.

Monsieur le Président prend la parole

Je vous remercie. Sans demande de parole, la réponse est considérée comme étant acceptée. Il y a eu discussion, je mets cette réponse au vote.

Vote : La réponse municipale à l'observation no 8 est acceptée à une large majorité, moins 10 abstentions

Monsieur le Président demande si la parole est encore demandée avant la lecture des conclusions.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Président,

Pour répondre à Monsieur le Syndic par rapport à la question de la décharge, il y avait un amendement dans le rapport, cet amendement a été rejeté par la grande majorité des membres de la Commission des finances.

Il faut savoir qu'une décharge est un quitus que donne le Conseil communal à la Municipalité pour la gestion des comptes de l'exercice clôturé. Elle fait ce quitus sur les éléments qui sont connus au sein des rapports. Dans ce cas, il y a un des Commissaires qui a proposé de refuser tout simplement de donner décharge. La question a été posée sur quel point de la comptabilité et la réponse a été donnée par rapport au restaurant de la Vague, ces éléments ne figurent pas dans le préavis et comme la grande majorité des membres de la Commission ont refusé d'entrer en matière, il n'y a pas eu plus d'information dans le rapport.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Au-delà des explications, je suis gré à Madame la Présidente de nous avoir éclairé sur cette question qui nous a occupés quelque peu cet après-midi. Que techniquement cette question puisse se poser, on pourrait l'admettre, je dis, on pourrait l'admettre. Ce qui est difficilement acceptable, c'est que, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, alors que vous avez accès à tout en fonction des questions que vous nous posez, est-ce que vous pouvez nous dire si une fois, nous avons fait de la rétention d'informations ? A partir de ce moment-là, de laisser croire qu'il y aurait, passez-moi l'expression, des cadavres dans le placard qui remettraient en cause non seulement la dispense que vous pouvez donner, le quitus que vous pouvez donner à la Municipalité, mais également laisser semer le vent de la suspicion comme quoi nous cacherions des choses qui seraient indignes de voir figurer dans nos rapports, des choses que nous aurions cachées au travers des comptes ou que sais-je encore, ceci est pervers. Ceci est pervers parce que cela mine le sentiment de confiance que vous devez pouvoir avoir, une confiance exigeante que vous avez et c'est tout à fait normal, mais vous laissez croire ainsi en proposant ce genre de phrase que nous cacherions quelque chose, ce d'autant plus que la question qui était en cause et je vous remercie encore une fois de vos explications, cette question va être traitée dès que nous présenterons les comptes 2019 et la gestion 2019.

Donc, Mesdames et Messieurs, dans votre grande majorité, si ce n'est tous, parce que je ne pense pas pouvoir convaincre tout le monde, ne vous laissez pas abuser par ce genre de position qui laisse croire que nous cachons. Si la Commission des finances veut encore sur les comptes actuels, maintenant c'est terminé, mais sur les comptes futurs, elle posera toutes les questions qu'elle voudra. Dès lors, vous aurez vos réponses et il n'y a pas lieu d'alimenter quelle que suspicion que ce soit. Nous acceptons votre exigence, nous refusons la suspicion.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président donne la parole à Madame la Rapportrice pour lire les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Lecture des conclusions du rapport

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 03-2019, les comptes 2018 de la STEP de Vidy et les comptes du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 460.3526 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy et d'approuver les comptes 2018 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 650.3521 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver les comptes 2018 dudit organisme ;
3. d'approuver les comptes 2018 de la Commune de Prilly et d'en donner décharge à la Municipalité.

Monsieur le Président passe au vote.

Vote : Les conclusions du rapport sont acceptées à une large majorité, moins 5 avis contraires.

Monsieur le Président passe au point 13 de l'Ordre du jour.

13. **Préavis municipal N° 5-2019 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 102'800.00 TTC destiné à la réfection des parquets centenaires du Collège du Centre.**

Monsieur le Président prend la parole

Je rappelle que ce point a été modifié dans l'Ordre du jour, de manière à ce qu'en cas d'acceptation, les travaux puissent commencer très rapidement du côté du Collège du Centre, j'appelle la Rapportrice, Madame Geneviève Nosedà Guignard pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc, délibérations et vote final.

Lecture du rapport

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A la lecture du rapport, je n'ai pas vraiment saisi pourquoi on ne demande pas deux ou trois offres, c'est un petit peu dommage et peut-être au vu des finances communales, je me suis posé la question s'il avait été possible, au lieu de faire des gros travaux de réfection, parce qu'effectivement la réfection des parquets coûte très cher, est-ce qu'on n'aurait pas pu, le temps de retrouver des finances meilleures, mettre un Lino ou un recouvrement provisoire que l'on pourrait changer par la suite ?

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PS) a la parole

Au vu des travaux qui ont été demandés, la question est de savoir la planification par un plan directeur au niveau des domaines, mais de la planification qui pourrait être faite dans l'ensemble des bâtiments scolaires et ceci sur un horizon plus ou moins déterminé. Existe-t-il quelque chose dans ce domaine-là ou pas du tout au niveau de la Commune ?

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à la question de savoir pourquoi on a qu'une offre d'une seule entreprise, il faut savoir que les parquets se sont vraiment abîmés au point qu'ils nécessitent une réfection il y a peu de temps, donc on a un peu agi en catastrophe. Les vacances scolaires arrivent tout soudain, donc c'est maintenant ou jamais. On a demandé une offre à une entreprise, on a ensuite recherché s'il y avait d'autres entreprises qui pouvaient nous faire une offre dans région, sachant qu'on est en présence d'un bâtiment classé qui nécessite une certaine compétence et les recherches aboutissaient à la même entreprise qui était la spécialiste des bâtiments classés en matière de parquets. Donc, quand on arrive toujours sur le même nom, la même entreprise et qu'il faut se dépêcher, parce qu'on a un préavis qu'il faut passer, vous avez vu qu'on le passe le 24 juin et pas le 1^{er} juillet, contrairement à ce qui était prévu, parce que même une semaine, c'est important, sachant qu'il y a les vacances. Nous n'avons donc qu'une seule offre qui reste tout à fait convenable, on ne se fait pas rouler dans la farine parce qu'on a qu'une offre. Nous avons aussi des spécialistes au sein du service qui savent estimer si l'offre est acceptable, convenable dans les prix ou pas.

Monsieur Deillon, oui, nous pouvons mettre du Lino, mais j'ai cru comprendre tout à l'heure que vous estimiez que les bâtiments scolaires n'étaient pas en bon état et que l'on ne faisait rien, etc., alors ici, oui, on fait quelque chose. Le bâtiment n'est en l'occurrence pas en bon état en ce qui concerne son parquet, donc on le rénove. C'est nettement moins cher que de mettre un Lino et que dans cinq ou dix ans, on décide d'enlever le Lino qui est affreux à cet endroit pour refaire les parquets qui sont en-dessous. Je ne suis pas sûr que de mettre du Lino sur du parquet qui est défoncé soit vraiment une bonne idée. Je ne suis pas spécialiste en la matière, mais je pense que nous y gagnerions grand-chose, ni en terme d'esthétique, ni en terme de sécurité, ni en terme de coût.

En ce qui concerne la planification, oui, on y travaille, c'est vrai qu'on arrive vraiment à un moment un peu charnière au niveau des bâtiments, ils ont tous un certain âge, ils nécessitent tous une réfection plus ou moins lourde. Il n'y a pas un bâtiment qui ne nécessite pas une rénovation. On y travaille avec les ressources qu'on a à disposition, qui sont assez modestes, c'est en tout cas la chose qu'il faudra faire ces prochains mois, ces prochaines années, c'est d'arriver à une planification pour les bâtiments communaux, notamment les bâtiments scolaires, afin de pouvoir pérenniser ces bâtiments.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président, donne la parole à Madame la Rapportrice pour la lecture des conclusions.

Monsieur le Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 5-2019,
- ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre ;
2. de lui accorder pour cela un crédit d'investissement de CHF 102'800.00 ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
4. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 5 ans à raison de CHF 21'000.00 (arrondi au millier) par année par le compte 3311.000.5120 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
5. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.5120.

Vote : le préavis est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. Motions, postulats, interpellations

Monsieur le Président précise que le Bureau n'a pas reçu de motion ou d'interpellation. Il demande si le dépôt d'un de ces actes est prévu ce soir.

Monsieur le Président passe au point 15 de l'Ordre du jour.

15. Questions et divers

Monsieur le Président demande s'il y a des questions dans l'assemblée.

Monsieur le Conseiller Olivier Jean-Petit Matile (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai juste un petit constat que j'ai fait ces derniers temps. Vous voyez bien qu'il y a un changement climatique important, il y a eu un orage cellulaire énorme, suivi d'un mésocyclone et je pense que si on veut remédier un peu à ça, la meilleure manière de faire, c'est quand même d'avoir plus d'arbres dans une Commune, végétaliser plus. Je serais très intéressé justement éventuellement à replanter une haie ou des arbres et je pense que ce serait indispensable. Si on diminue le bétonnage et la densification, cela améliore les finances communales et c'est un plus pour tout, pour la nature et pour le climat. Un second point qui me paraît important, cela serait éventuellement, comme nous l'avons fait à Apples, de faire une charte des jardins. Quand on voit pas mal de propriétaires qui passent la tondeuse, le robot tondeur ou la tondeuse à petits nains et qui sont prêts à prendre des ciseaux pour couper les herbes pour qu'ils aient les brins d'herbe exactement de la même hauteur, 2,3 cm., ce n'est pas terrible pour la nature. Il y a d'ailleurs une baisse de la population d'insectes, vous avez pu le constater. Quand on ouvre les fenêtres, par exemple chez moi, avec la lumière allumée, il n'y absolument aucun insecte qui rentre. Il y a quinze ans, il fallait fermer la fenêtre pour qu'il n'y ait pas des quantités de papillons de nuit qui entrent. Voilà, c'est juste ce que je voulais dire et pour moi, c'est inquiétant quand même et je pense qu'on peut faire beaucoup dans ce domaine et ce n'est pas cher justement et cela permettrait d'améliorer les finances communales.

Monsieur le Président prend la parole

Merci Monsieur le Conseiller, c'est vrai qu'en matière de climat, les signes ne manquent pas.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Juste une petite question à la Municipalité, je vous remercie d'avoir engazonné le bout de terrain qui était prévu pour le Skate parc ou le Snake run, comme vous le dites. Mais, j'ai remarqué une chose, c'est qu'un tout petit bout plus loin, une sorte de fosse le long de la route cantonale, je ne sais pas si c'est le LEB qui doit intervenir pour le boucher, ou si c'est la Commune, parce que je me dis que celui qui pourrait emprunter ce virage, dévaler cette pente, finirait dans un entonnoir.

Seconde question, toujours concernant les travaux dus au LEB et au passage sous le LEB, j'avais demandé à Monsieur le Syndic la végétation qui nous avait été promise le long du parking, je m'aperçois qu'il n'y en a toujours pas, est-elle d'actualité ou a-t-elle été perdue dans les calanques grecques ?

Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Merci Monsieur le Président,

J'ai une question pour la Municipalité concernant le quartier de la Rochelle. Il y a un immense chantier à côté, donc en face de Polouest, sur l'ancien terrain de Bopst. Ma question concerne surtout les habitants des deux grands immeubles de la Rochelle. Nous n'avons aucune information de la part de la régie qui gère ces bâtiments, on entend que dans quelques temps, dans une année, dans deux mois, dans deux ans, nous devons partir, nous installer ailleurs. Est-ce que la Municipalité a une information à ce propos à donner à la population ? Il s'agit quand même de 84 appartements, donc quelques centaines de personnes qui habitent dans ce quartier. Merci.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai trois questions. Première question, c'est pour les jardins familiaux. Il y a une personne des jardins familiaux qui me demande pour quelle raison les sanitaires qui sont publics ne peuvent pas être fermés à clé.

Toujours pour les jardins familiaux, comment s'effectue l'application du règlement, parce qu'il semblerait qu'il y ait des difficultés ?

Dernière question, cela concerne la piscine de la Fleur-de-Lys, il y a un habitant qui m'a signalé que les tenues de néoprène étaient tolérées, mais que les burkinis ne sont pas acceptés, les caleçons longs non plus, mais qu'est-ce qui fait que les Burkinis ne soient pas acceptés à la Fleur-de-Lys ?

Monsieur le Conseiller Léo Gaillard (PS) a la parole

Je prends la suite pour la piscine de la Fleur-de-Lys, je tiens ici à adresser mes félicitations et mes remerciements à la Municipalité, à l'ensemble des maîtres-nageurs de la piscine de la Fleur-de-Lys et à votre Municipal, Maurizio Mattia qui ont joliment donné de leur personne pour un très beau spot de pub que vous avez pu voir sur la page Facebook de la Ville de Prilly, en référence à un récent fils à succès, ça donne envie de se baigner, si jamais la température ne nous en donnait pas assez envie. Bravo et merci pour ça.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Monsieur Dupertuis, tant mieux si la mise en végétation de la parcelle, ce n'est pas du gazon à la Fleur-de-Lys, c'est de la prairie fleurie qui ne nécessite pas trop d'entretien.

Pour ce mur qui aurait dû être végétalisé, je vous propose de m'indiquer plus tard sur un plan exactement de quoi il s'agit, je ne veux pas vous répondre n'importe quoi.

En ce qui concerne la parcelle Sicpa, Bopst, je vous propose Monsieur Kurt de prendre contact avec la gérance de Bopst pour préparer en effet un courrier, car ce n'est pas ici que je vais évoquer tout ce qui pourrait arriver. La seule chose, vous pouvez peut-être rassurer certaines personnes qui se feraient du souci, sans doute peut-être avec raison, et leur dire que rien ne va en tout cas arriver dans les deux à trois prochaines années et que ces personnes devraient peut-être, éventuellement être relogées quelque part, je ne dis pas expulsées, je dis relogées. Par contre, je prends note que nous allons établir d'entente avec la Commune et la Caisse de pensions Bopst un courrier qui va aller jusqu'à un certain degré de détail, on est d'accord, on ne va pas pouvoir aller très loin, par contre ça rassurera peut-être les gens qui croient qu'ils seront dehors dans quelques mois ou peu d'années.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Tout d'abord, concernant les jardins familiaux, oui, nous avons pas mal de soucis avec les sanitaires. Au départ, je vous le rappelle ou vous ne le savez peut-être pas, mais on devait présenter un préavis assez rapidement sur la réfection d'un certain nombre de chose, notamment les petits édifices qui sont aux jardins familiaux. Avec les restrictions budgétaires, la révision des investissements, cela a été un peu décalé, donc forcément, cela pose quelques soucis. S'il y a des sanitaires qui ne ferment pas à clé, on va faire le nécessaire, même si ces sanitaires restent dans un état assez vétuste.

Pour le règlement, on en a parlé pas plus tard que cet après-midi en séance de Municipalité, il y a beaucoup de soucis dans ces jardins familiaux. Chaque fois qu'on y monte, on découvre des articles qui n'ont pas été respectés, des gens qui commencent à prendre beaucoup leurs aises dans ces jardins familiaux, donc on a lancé la réflexion au sein de la Municipalité sur ce qu'on allait faire. En tout cas, un courrier sera envoyé tout prochainement pour rappeler un certain nombre de règles, on y travaille, mais ce n'est pas évident quand il y a plus de 120 parcelles si je ne dis pas de bêtises. Il y a toujours une proportion importante des gens qui respectent le règlement, mais il y a toujours une proportion aussi malheureusement assez importante de gens qui prennent leurs aises, qui ne respectent pas, qui ne connaissent peut-être même pas le règlement.

On a une population qui est aussi assez hétéroclite avec des volontés très différentes d'utiliser ces parcelles, mais on a ça sur la table et on va essayer de trouver des solutions les meilleures.

Pour la question du Néoprène et du Burkini, je rappelle juste le règlement de la piscine. Il y a l'interdiction aux alentours et dans les bassins. On a notamment, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est interdit d'accéder au périmètre des bassin autrement qu'en maillot de bain, une pièce ou deux pièces pour les femmes et pour les hommes en slip de bain ou en short de bain pour autant qu'ils ne descendent pas au-dessous des genoux, le tee-shirt est toléré uniquement dans les cas exceptionnels. C'est donc l'article du règlement qui date de 2015. Après, on peut se poser plein de questions. Est-ce qu'une tenue Néoprène, c'est un costume de bain, mais en même temps les gens qui viennent nager à 09h00 le matin quand personne ne vient à la piscine, parce qu'il fait 12 degrés, mais qu'il y a quand même les nageurs qui eux, veulent faire leur 3 kilomètres avant d'aller travailler, est-ce qu'on peut leur interdire de venir avec leur tenue Néoprène ? C'est une question qu'on peut se poser.

Est-ce que les petits enfants à qui on achète souvent des tee-shirts anti UV, ce qui permet de ne pas leur mettre 12 tonnes de crème et on ne sait même pas ce qu'il y a vraiment dans ces crèmes solaires, donc on peut les protéger du soleil, mais peut-être qu'on leur file plein d'autres cochonneries. La question s'est posée et on en est arrivés à un tableau, je pense que c'est ce à quoi vous faites référence, Madame Krattinger, c'est un tableau d'informations qui est affiché à la piscine où on a simplement précisé ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. La combinaison Néoprène est autorisée, il y a une petite étoile à côté, c'est uniquement pour les entraînements de natation. Donc, la personne qui veut vraiment venir avec une tenue Néoprène juste pour le plaisir de gicler ses amis dans la piscine, ne peut pas le faire, car ce n'est pas autorisé. C'est vraiment pour les nageurs qui viennent quand il fait froid et qu'ils ont besoin de leur tenue pour pouvoir faire leur 2 kilomètres. Sinon, effectivement, le Burkini est refusé, parce qu'il n'entre pas dans la catégorie que j'ai nommée tout à l'heure, le tee-shirt UV, nous avons décidé de l'autoriser, parce que ce sont finalement surtout les petits-enfants qui les portent.

Si un jour, tout le monde commence à mettre des tee-shirts UV, on va revenir là-dessus ou on va en tout cas se poser des questions. Les tenues en Lycra sont autorisées, les vêtements techniques sont refusés, les vêtements en coton sont refusés, les shorts de bain au-dessus du genou sont autorisés, les shorts au-dessous du genou sont refusés, le slip boxer sous le caleçon de bain, pour autant qu'on puisse le voir, on ne va pas aller vérifier, sont également refusés. En cas de non-respect de ces consignes, les contrevenants se verront refuser l'accès au bassin. On a un règlement qui est assez clair, mais en même temps il laisse quelques questions en suspens et à partir de ce règlement, on a essayé d'établir quelque chose d'encore plus clair pour qu'on ne puisse pas se poser la question de savoir si vraiment c'est un vêtement de bain ou pas et si par hasard, on peut quand même tolérer quelque chose. J'espère avoir répondu à cette question.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En ce qui concerne la poche ou le trou qui se trouverait à l'ex-endroit du Snake run, il n'est pas prévu de reboucher, le terrain est ce qu'il est et à charge des automobilistes de rouler sur la route et pas dans les trous.

En ce qui concerne les arbres, effectivement Monsieur Jean-Petit-Matile, il y a une grosse réflexion qui doit être entamée, pas seulement sur Prilly, mais sur l'ensemble des communes suisses, voire Etats, pays étrangers, sur l'utilisation des arbres, notamment en ville voire fontaines, places d'eau pour abaisser aussi la température du bitume. Il ne suffit pas de dire, y a qu'à planter des arbres, la réflexion doit être plus approfondie, ne serait-ce qu'au niveau de l'entretien de ces arbres. C'est bien joli de planter des arbres, c'est bien joli quand ils sont verts l'été et qu'ils font de l'ombre aux personnes, mais en automne malheureusement, ces fichus arbres perdent leurs feuilles. Il faut donc les ramasser, si on ne veut pas les ramasser, ce sont les piétons qui vont râler, parce qu'ils glissent sur les feuilles et tombent sur le trottoir. Cela pose donc un certain nombre de problèmes, je ne dis pas qu'il ne faut pas ramasser, je ne dis pas qu'il faut les ramasser, je ne dis pas qu'il faut s'en faire des piétons, bien entendu, tout ceci fait partie d'une réflexion globale et générale dans laquelle on est au début du processus, qui va durer je pense un certain temps, parce qu'il faut peser les tenants et les aboutissants par rapport à ça.

Par contre, celles et ceux qui se promènent, je l'espère assez souvent, sur la place du collège-centre, auront remarqué qu'à part un, les arbres sont quand même un peu plus feuillus que l'année passée et un peu plus verts que l'année passée. Il faut donc laisser le temps à la nature de s'épanouir pleinement et j'imagine que l'année prochaine, à cette même période, on aura encore de plus beaux arbres sur la place du collège-centre, beaucoup plus feuillus et avec un peu plus d'ombre.

Monsieur le Conseiller Olivier Jean-Petit Matile (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

On peut très bien faire une Commission sur l'arborisation de la Commune de Prilly.

Monsieur le Président prend la parole

C'est avec plaisir que je reporte ça au futur Président.

A l'intention du Président, Présidente, Rapporteuse et Rapporteur des Commissions des finances et de gestion, je vous remercie de signer vos rapports à la fin de cette soirée.

En ce qui me concerne et avant de ne pas faire de contre-appel, je voulais simplement à l'occasion de ce dernier Conseil de mon mandat, puisque la semaine prochaine, vous retrouverez à cette même place Daniel Oertli, remercier les membres du Bureau pour cette année 2018-2019, remercier l'entourage du Bureau, l'intendance, remercier notre Secrétaire du Conseil, Alexandre Turrian, pour son remarquable travail et sa fidélité sans faille, merci aussi à la Municipalité, à son secrétariat municipal, à chacune et à chacun de vous pour les débats que nous avons eus, qui ont été je crois porteurs, constructifs, mais aussi sains, j'espère que cela se poursuive, voire s'améliore encore, merci aussi à l'équipe Sonomix qui nous a accompagnés pendant toutes nos séances de cette année.

J'aimerais me retirer en lisant quelques lignes, je ne vais pas dire de grandes citations, simplement, d'un tout grand, d'un immense vaudois, le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, qui s'exprimait sur la créativité, qu'il mettait au centre de sa réflexion et qu'il encourageait à faire de vive voix autour de lui, créativité de nos artistes, de nos écrivains, de nos penseurs, de nos constructeurs, créativité de nos scientifiques, de nos chercheurs, de nos enseignants.

Créativité aussi de nos entrepreneurs, elles sont là les forces vives qui accrochent la charrue helvétique à une étoile, peut-être bientôt à plusieurs étoiles, dans notre démarche politique ayant présente à l'esprit et dans nos cœurs cette belle créativité et la force de ceux qui, tout autour de nous, la servent. La liberté, elle, est la valeur au centre, elle est la finalité même de toute société humaine, je parle de notre société, celle de tous les peuples de la planète, elle nous engage, Etats et individus à une solidarité, à une responsabilité, à une volonté d'ouverture plus grande que jamais. La volonté inflexible de liberté, de réanimation de la démocratie, ne sont pas voyez-vous des valeurs abstraites à l'usage des politologues. Pour dépasser ce que disait Alec Douglas Home, voyez-vous, il y a deux types de problèmes dans la vie, les problèmes politiques qui sont insolubles et les problèmes économiques qui sont incompréhensibles. Il faut ensemble donner et redonner à l'homme sa place, c'est la première, j'ai bien dit, ensemble.

Voilà, je vous remercie. Je vous souhaite une bonne suite et fin de soirée et sans faire de contre-appel, je boucle cette séance. Merci beaucoup.

Applaudissements nourris de l'Assemblée.

24 juin 2019 – Heure : 22h18